

## **Fonds stratégique du conseil régional**

### **Mandat**

**Date : décembre 2023**

### **Objectif :**

#### **CROISSANCE**

Des projets qui contribueront au renouveau de ministères existants, qui en créeront de nouveaux ou qui élargiront l'invitation aux personnes qui n'ont pas encore découvert l'Église Unie et son ministère unique (en concordance avec le plan stratégique). Ce fonds ne sera pas utilisé pour soutenir un travail qui ne soit pas reconnu comme prioritaire dans le plan stratégique.

#### **Approche stratégique et intention - Croissance**

1. Des propositions concernant le programme de ministère et de mission ayant un horizon stratégique de trois à cinq ans minimum, avec un développement souhaité à long terme.
2. Des projets d'investissement pour de nouveaux développements ayant une viabilité de plus de cinq ans et dont le caractère est en concordance avec la mission de l'Église.

#### **Domaines admissibles**

##### **Général :**

**Toutes les demandes doivent respecter le critère suivant : les propositions doivent être en accord avec une activité identifiée dans le plan stratégique.**

**Le demandeur doit indiquer la manière dont sa proposition réhaussera ou aidera au renouveau d'un ministère déjà en place, la manière dont cette initiative est en phase avec le plan stratégique et comment le ministère évaluera le progrès et la réussite de l'initiative.**

##### **Soutien aux communautés de foi – Centres régionaux**

Des propositions concernant la fusion de communautés de foi pour le culte, les soins pastoraux et le soutien des membres.

Les subventions en capital peuvent être accordées pour aménager l'espace et permettre ainsi d'accueillir des bureaux, des salles de réunion et des centres d'activités à l'intérieur et à l'extérieur.

##### **Soutien aux communautés de foi – Projets et partenariats communautaires**

Des propositions concernant des programmes communautaires ou sociaux axés sur la mission dans l'espace existant dans les églises, ou dans l'espace excédentaire, afin que les communautés de foi puissent améliorer les systèmes de soutien pour ces programmes, ou même participer à cette activité. La subvention permettra d'améliorer les investissements afin d'encourager les locations à long terme aux partenaires stratégiques de la mission. Des subventions en capital peuvent être accordées pour aménager l'espace et permettre ainsi d'accueillir des bureaux, des salles de réunion et des centres d'activités à l'intérieur et à l'extérieur.

### **Nouvelles communautés de foi et ministères communautaires**

Propositions pour soutenir de nouvelles communautés de foi et de nouveaux ministères communautaires. Des subventions en capital peuvent être accordées pour aménager l'espace et permettre ainsi d'accueillir des bureaux, des salles de réunion et des centres d'activités à l'intérieur et à l'extérieur.

### **Soutien pour les forum ruraux et les régions éloignées**

Des propositions soutenant le travail en réseau des ministères ruraux.

Des propositions pour soutenir des membres qui habitent loin ou qui sont isolés, par le biais de ministères en ligne ou des visites.

### **Justice**

Des propositions soutenant des initiatives présentées par des défenseurs de la justice des communautés de foi ou de nouveaux programmes au sein des ministères communautaires.

Des propositions soutenant des projets de justice environnementale.

### **Environnement**

Des propositions créant un cadre pour l'élaboration de plans coopératifs de gestion de crise pour les urgences climatiques. La priorité sera accordée aux plans impliquant plusieurs COF, car ils doivent être cohérents et reproductibles dans toute la région.

### **Ministères du Premier-tiers de vie**

Des propositions pour soutenir les programmes pour les jeunes et jeunes adultes dans toute la région.

### **Forum régional sur la formation pour le leadership et le ministère**

Des propositions soutenant l'éducation par le biais d'un centre d'éducation du conseil régional en partenariat avec le Séminaire de l'Église Unie ou autre séminaire qui offre une formation en leadership. Des propositions visant à offrir une éducation qui permette au personnel ministériel d'offrir un culte innovant et avant-gardiste.

### **Gestion de fonds**

Le Conseil des finances et de l'expansion détient le Fonds stratégique régional et est responsable de l'investissement de ces fonds conformément à la politique de ce même conseil. Source de financement : 10 % du produit de la vente des propriétés de l'Église

### **Décaissement**

Un décaissement pouvant atteindre 6 % annuel du solde du fonds sera autorisé. Les fonds non utilisés peuvent être reportés à l'année civile suivante et utilisés pour des subventions supplémentaires. Les subventions seront généralement limitées à 10 000 \$. Les projets seront limités à 2 subventions, à condition de présenter pour évaluation un rapport sur la première subvention.

**Supervision**

L'équipe dirigeante en matière de financement et de soutien évaluera les candidatures et fera des recommandations qui devront être approuvées par le Conseil exécutif du Conseil régional Nakonha:ka.